

Consultation du public sur le DSF NAMO – réponses des associations de protection de l'environnement du mouvement FNE

Disponible sur : <https://www.merlittoral2030.gouv.fr/content/nord-atlantique-manche-ouest-5142>

Selon vous, les actions présentées sont-elles cohérentes avec la stratégie ?

A travers ces questions, l'objectif est de recueillir votre avis sur la façon dont les actions proposées dans le plan d'action permettent de répondre aux objectifs de la stratégie adoptée en 2019.

1- Parmi les thèmes abordés par le plan d'action, sélectionnez les trois thèmes qui vous paraissent les plus importants.

- Une identité maritime ancrée dans le territoire (iles)
- Une économie bleue durable à promouvoir
- Un patrimoine naturel à enrichir
- Un aménagement durable et résilient des territoires marins et littoraux
- La recherche et l'innovation au cœur du rayonnement de la façade

Votre réponse : La stratégie affichée par les pouvoirs publics, y compris à travers le plan d'action du DSF NAMO, de promouvoir une économie bleue doit reposer sur une logique d'intégration de cette économie à la capacité de l'environnement de la supporter. Les actions prévues dans le plan d'action mettent clairement la priorité sur l'économie au détriment de la protection et de la préservation de l'environnement.

[*Analyse complète des associations du mouvement FNE au plan d'action du DSF NAMO*](#)

2- Parmi ces thèmes que vous avez identifiés, comment évaluez-vous le niveau d'ambition des actions proposées ? Quelle action complémentaire pourrait être mise en œuvre pour consolider l'ambition du plan ?

Votre réponse : Des actions et des moyens insuffisants pour atteindre les objectifs environnementaux fixés

Les documents stratégiques de façade ont pour objectif l'atteinte du bon état écologique de nos océans, c'est-à-dire le bon fonctionnement des écosystèmes permettant un usage durable du milieu marin. Cependant, dans les DSF, les actions proposées et les moyens alloués sont insuffisants pour atteindre les objectifs environnementaux fixés.

Les actions prévues dans les plans d'action mettent clairement la priorité sur l'économie, sur la protection des secteurs économiques de la mer, au détriment de la protection et de la préservation de l'environnement.

[Analyse complète des associations du mouvement FNE au plan d'action du DSF NAMO](#)

3- Des partenaires ont été identifiés pour mettre en œuvre les actions que vous avez identifiées. Selon vous, y aurait-il d'autres partenaires à mobiliser ?

Votre réponse : Un besoin de clarification sur la mise en œuvre des actions environnementales

Nous souhaitons que les ressources allouées au dispositif de suivi mais aussi au plan d'action soient clarifiées. Elles devraient mobiliser des financements communautaires.

Le suivi, à l'horizon 2022, sera essentiel pour atteindre le Bon État Écologique des Eaux marines et littorales (BEE) d'ici 2026. Rappelons que l'objectif de BEE en 2020 n'a pas été atteint. Nous regrettons que la proposition de notre présence dans les instances « paritaires » de la pêche professionnelle (Comités des Pêches Maritimes et des Élevages Marins) n'ait pas été retenue.

A noter que la DCSMM impose une coordination étroite entre le DSF et le SDAGE, à ce jour insuffisamment développée dans le DSF NAMO. Dans ce cadre, nous demandons la mise en place d'un groupe de travail CMF / Comité de bassin et scientifiques pour une meilleure articulation et harmonisation (exemples : indicateurs eutrophisation et liste des cours d'eau ciblés).

[Analyse complète des associations du mouvement FNE au plan d'action du DSF NAMO](#)

Identification des zones de déploiement des actions à l'échelle de la façade

Les actions proposées vous paraissent-elles pertinentes au regard des enjeux en présence dans chaque zone de la façade ? Identifiez-vous des actions prioritaires ou qui manquent dans cette liste ?

Votre réponse : Un manque de prise en compte des interactions terre-mer

Alors que l'on connaît l'impact important des activités terrestres sur l'environnement marin, le plan d'action n'en fait quasiment pas mention. Il n'y est question ni d'agriculture terrestre ni des autres interactions terre-mer qui devraient pourtant être modifiées pour le bien de l'environnement marin. L'article 4 de la directive cadre sur la planification de l'espace maritime (DCPEM), prévoit que « lors de la mise en place de la planification de l'espace maritime, les États membres (...) prennent en compte les interactions terre-mer ». Ainsi, pour permettre la planification maritime, les États doivent impérativement prendre en considération ces interactions.

[Analyse complète des associations du mouvement FNE au plan d'action du DSF NAMO](#)

Précisions sur les objectifs environnementaux à atteindre

Ces cibles complémentaires vous paraissent-elles pertinentes au regard des objectifs particuliers et indicateurs concernés ?

Votre réponse : Des objectifs imprécis en matière de protection forte

Les documents stratégiques de façade déclinent la stratégie nationale des aires protégées. Aujourd'hui, seulement 1,6% de notre milieu marin est efficacement protégé. D'ici 2022, 10% de notre espace maritime doit être fortement protégé. La protection forte assure la préservation et la restauration de notre milieu marin. Pourtant, dans les DSF, les objectifs en matière de protection forte restent imprécis.

[*Analyse complète des associations du mouvement FNE au plan d'action du DSF NAMO*](#)

Identification des pistes en matière de suivi

1- Quels sont, selon vous, les secteurs d'activités et politiques publiques sur lesquels les données manquent le plus ?

Votre réponse :

Exploitation et valorisation des ressources biologiques : pêche professionnelle, aquaculture, commercialisation et transformation des produits de la mer, agriculture

Occupation et gestion des espaces littoraux : artificialisation des territoires et gestion des risques littoraux, protection et mise en valeur des milieux naturels

Préservation des ressources, de la biodiversité et des milieux marins

Il faut noter l'absence des chapitres « changement climatique » et « puits de carbone que représentent les masses d'eaux côtières ». Les océans constituent des puits de carbone et jouent un rôle fondamental dans la machine climatique.

Leurs mécanismes biologiques (photosynthèse, calcification) et physico-chimiques (dissolution et précipitation) permettent de capter et séquestrer du carbone. Tout ce stockage se fait notamment grâce à des espèces végétales. Sur la façade NAMO ce sont : les algues, les champs de zostères, et le phytoplancton. Ces écosystèmes ont besoin d'être bien conservés pour pouvoir assurer leur rôle de captation du carbone et d'apport en oxygène.

[*Analyse complète des associations du mouvement FNE au plan d'action du DSF NAMO*](#)

2- Le programme de surveillance vous semble-t-il contribuer efficacement à l'évaluation de l'état écologique des eaux marines et de l'atteinte des objectifs environnementaux ?

Votre réponse : Un manque de prise en compte des impacts cumulés des activités maritimes

Les informations sur les activités économiques existantes sur la façade sont parcellaires notamment lorsqu'il s'agit de l'évaluation de leurs impacts actuels sur les habitats et les espèces et de leurs impacts cumulés avec les autres activités existantes. La connaissance des impacts des activités existantes et

de leur cumul est essentielle pour limiter les pressions sur le milieu marin et définir les possibilités d'ajout d'une nouvelle activité.

Ce sont les impacts cumulés qui conditionnent l'atteinte du Bon Etat Ecologique, et celui-ci est déjà menacé aujourd'hui par les seules activités déjà existantes. Les zones de développement de l'éolien offshore, nouvelle activité entrante, doivent donc être définies et évaluées de manière intégrée (cumul avec les autres activités) dans le DSF.

Sur le plan financier, la lecture de l'[avis de l'autorité environnementale](#) souligne l'absence de bilan financier pour les actions soutenues.

[*Analyse complète des associations du mouvement FNE au plan d'action du DSF NAMO*](#)

3- D'autres dispositifs de surveillance vous semblent-ils nécessaires pour permettre l'évaluation permanente de l'état écologique des eaux marines et de la mise à jour périodique des objectifs environnementaux ?

Votre réponse : Sur l'élaboration du DSF NAMO et l'atteinte des objectifs environnementaux

Nos représentants au conseil maritime de façade NAMO regrettent le calendrier trop contraint dans lequel se sont inscrits ces travaux. L'urgence a été préjudiciable à la bonne compréhension et l'appropriation des enjeux par l'ensemble des acteurs de la façade.

Nous avons toutefois activement participé à la concertation sur l'élaboration du DSF NAMO et formulé des propositions d'actions pour atteindre les objectifs environnementaux. Celles-ci n'ont pas été suffisamment reprises dans le DSF.

A l'occasion de cette ultime concertation, nous proposons au public de prendre connaissance de notre contribution en analysant les objectifs environnementaux à partir des 11 descripteurs de bon état écologique (diversité biologique, espèces non indigènes, poissons et crustacés, réseau trophique, eutrophisation, fonds marins, conditions hydrographiques, contaminants, questions sanitaires, déchets marins, énergie).

[*Analyse complète des associations du mouvement FNE au plan d'action du DSF NAMO*](#)